# UCIE

Urbaniser sur des terrains en friche ou à passif : Perspectives et mode d'emploi

ANZIN: la friche Vallourec versus Les jardins Valmont



#### FLORENCE BOUGNOUX

ARCHITECTE DPLG – URBANISTE ASSOCIÉE COGÉRANTE

- + 33 (0)1 55 28 14 65
- + 33 (0)6 13 62 77 39

69 RUE DE LA FONTAINE AU ROI 75011 PARIS www.seura.fr







### friche de l'usine Valmont : 12 ha dans le centre ville d'Anzin



friche de l'usine Valmont : 12 ha dans le centre ville d'Anzin

la mairie d'Anzin

le château et le parc Dampierre







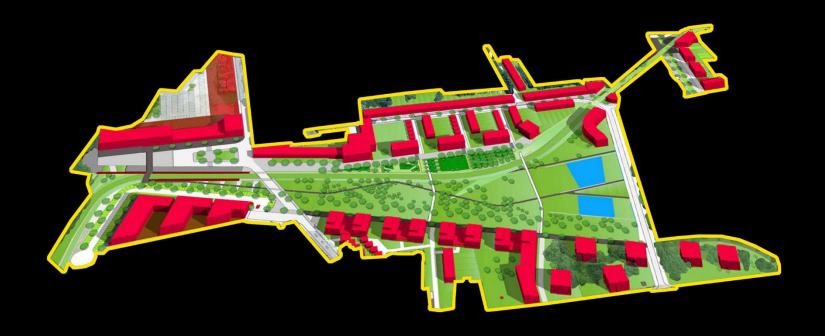
## ZAC centre-ville dite « les Jardins de Valmont »



# périmètre de la ZAC



## périmètre de la ZAC (zone d'aménagement concerté)



espace public / espace privé 60% 40%



plusieurs maîtrises d'ouvrage :

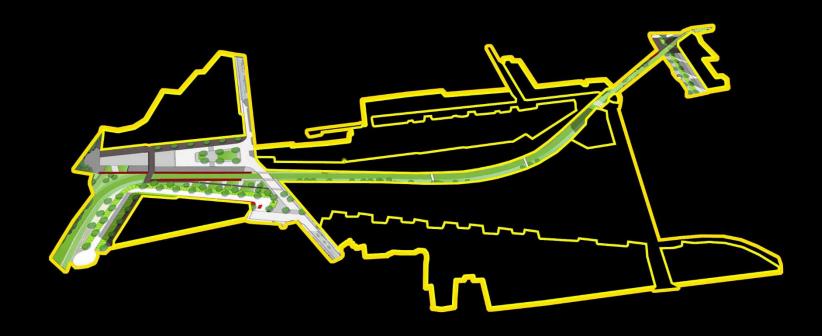
SITURV plate forme tramway, stations et pôles multimodaux

CAVM l'espace public, voirie et jardin + vente des lots



maîtrise d'ouvrage : SITURV

(syndicat des transports urbains du Valenciennois)



maîtrise d'œuvre de conception : SEURA

maîtrise d'œuvre de réalisation : BET GIVAL (qui fait l'ensemble du tram)

financement : agglomération (transport) + subvention de l'Etat

maîtrise d'ouvrage : CAVM

(communauté d'agglomération de Valenciennes + ville d'Anzin)



maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation : SEURA

+ BET SECHAUD + Philippe Raguin, paysagiste

financement : agglomération (urbanisme) + ville + syndicat d'assainissement

3 tâches déterminantes, avec des responsabilités partagées par les entreprises, la maitrise d'ouvrage et la maitrise d'œuvre, puis les usagers:

1/ La déconstruction

2/ Le terrassement

3/ La gestion des eaux pluviales

la gestion et le contrôle de la pollution:

1/ Les mouvements de terre: ne pas polluer les parcelles « vierges »

2/ Le confinement: terrassement primaire et confinement

3/ Le contrôle de la nappe: piézos

4/ L'alerte sur les usages futurs (exploitation, habitat, loisirs, travaux)

3 tâches déterminantes, avec des responsabilités partagées par les entreprises, la maitrise d'ouvrage et la maitrise d'œuvre, puis les usagers:

#### 1/ La déconstruction

2/ Le terrassement

3/ La gestion des eaux pluviales

les matériaux de déconstruction sont concassés sur place et utilisés en structure de chaussée

Lot 1 démolition, concassage sur place et utilisation en fondation de chaussée









3 tâches déterminantes, avec des responsabilités partagées par les entreprises, la maitrise d'ouvrage et la maitrise d'œuvre, puis les usagers:

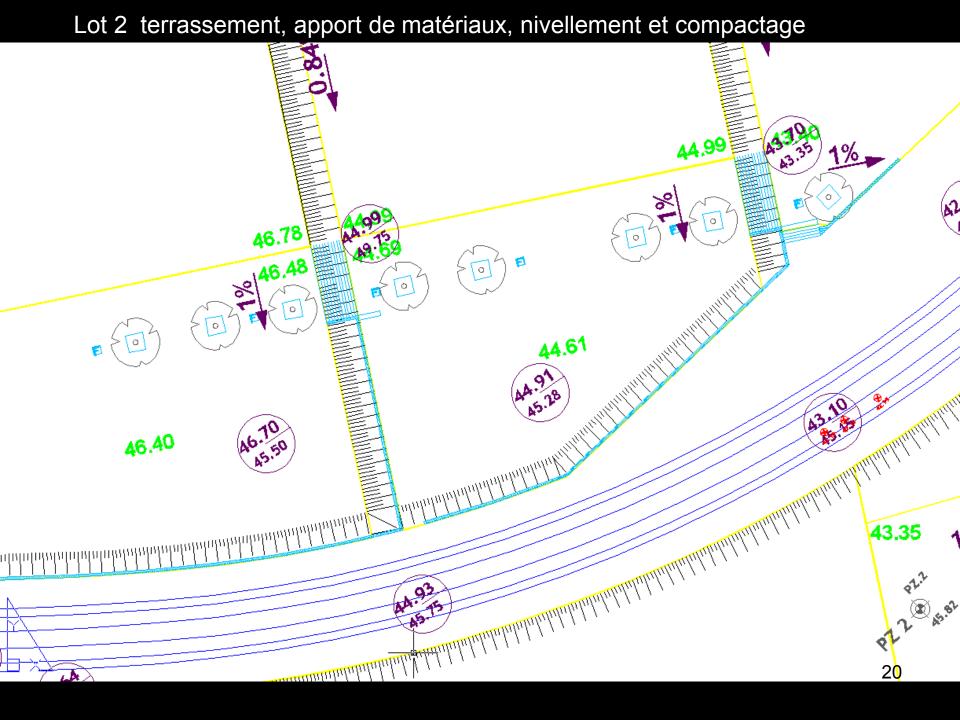
1/ La déconstruction

#### 2/ Le terrassement

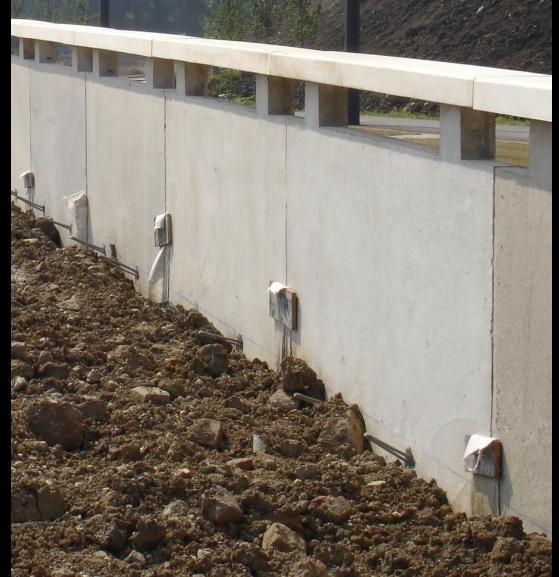
3/ La gestion des eaux pluviales

Le confinement des terres, induit un travail spécifique de terrassement à l'intérieur de la zone polluée, en veillant à ne pas contaminer les parcelles non polluées par stockage;

- Construire terrasses et modelés de terrain afin de stocker les terres de déblais pollués, -réduire la percolation vers la nappe en disposant une couche d'argile imperméable au dessus de la couche de terre polluée préalablement chaulée pour limiter la migration des métaux lourds -réduire le contact entre les racines et la terre polluée en remblayant sur la couche d'argile imperméable avec un minimum de 30 à 90 cm de terre végétale
- un double terrassement
- niveau fini 1 (lot VRD et réseaux)
- atteindre le niveau fini 1 par décapage ou remblais du terrain naturel ce premier travail permet de répartir les terres polluées pour leur stockage sur le site tout en restant à l'intérieur du périmètre Valmont.
- les terres polluées décapées sont stockées sur le site sous la forme de merlons imperméabilisés sous la chaussée ou à l'abris de la couche imperméable d'argile
- -disposer une couche de 15 cm d'argile et/ ou un grillage avertisseur et un polyane niveau fini 2 (lot espaces verts)
- disposer sur le site une couche de remblais sains de 30 à 90 cm selon le type de plantations supportées
- drainer les couches de remblais sains



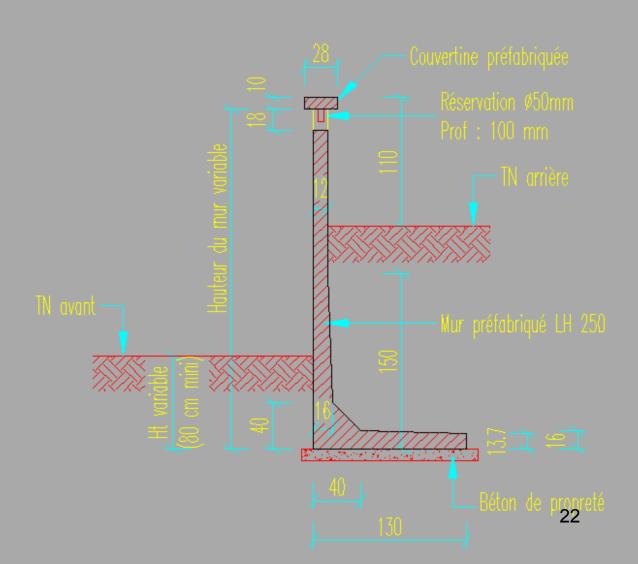
## Lot 3 murs terrasses





# COUPE TYPE SUR MUR LH 250

(Echelle : 1/50



Lot 2 terrassement, apport de matériaux, nivellement et compactage









travaux tramway, ligne et station

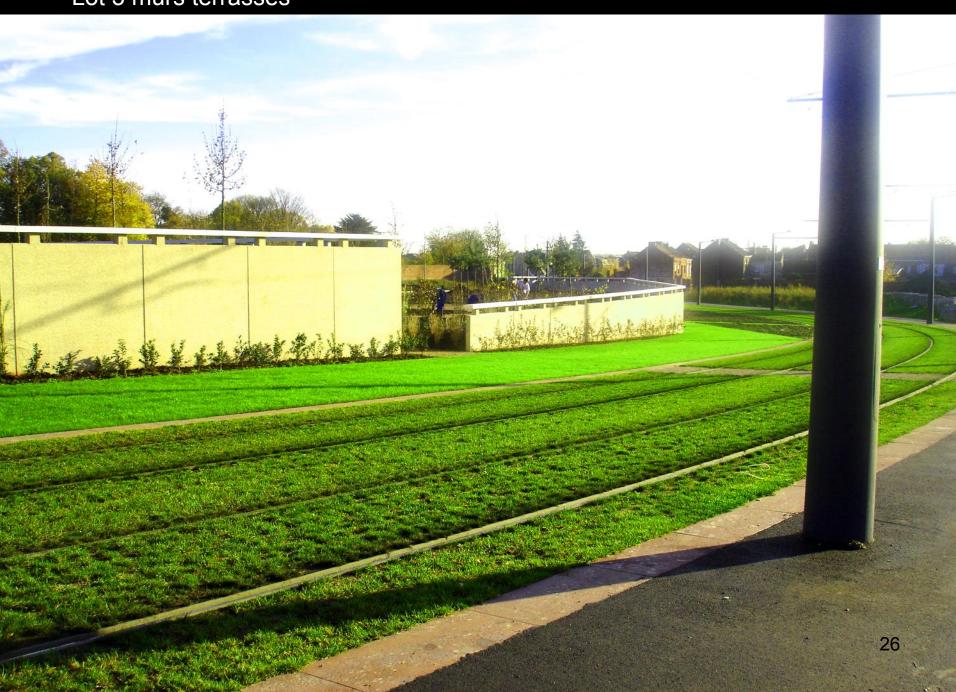


travaux tramway, ligne et station

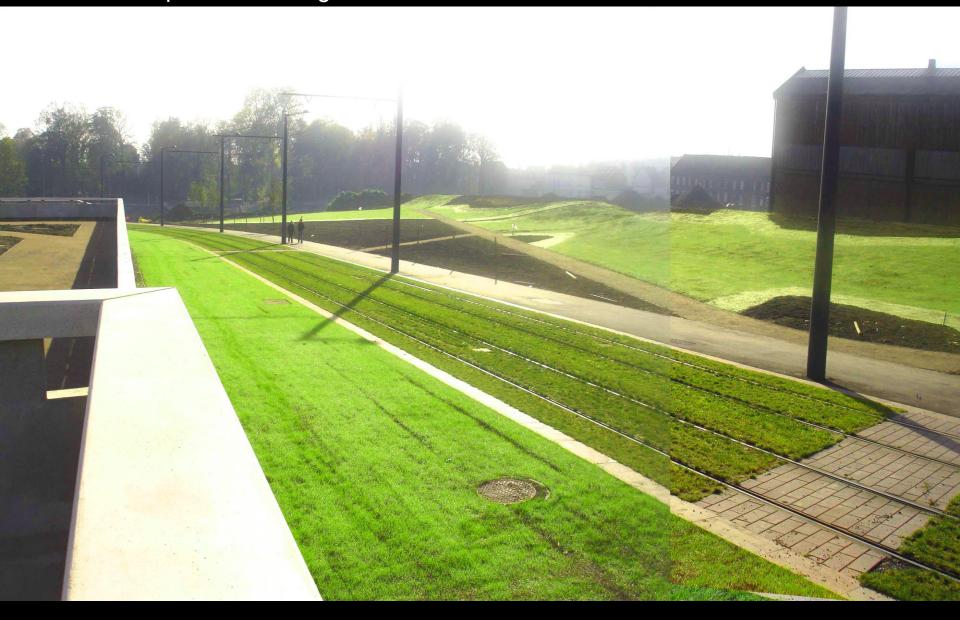


Terrassement; pente de 4% organisée en terrasses

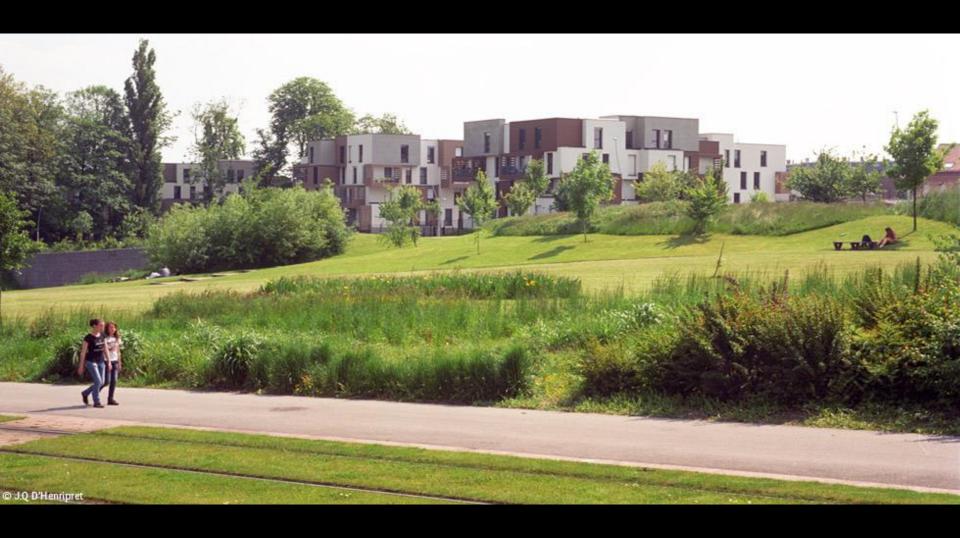
# Lot 3 murs terrasses



Lot 7 espace vert engazonnement







3 tâches déterminantes, avec des responsabilités partagées par les entreprises, la maitrise d'ouvrage et la maitrise d'œuvre, puis les usagers:

1/ La déconstruction

2/ Le terrassement

#### 3/ La gestion des eaux pluviales

Le projet met en œuvre une gestion des eaux pluviales en techniques alternatives et en réseau séparatif, qui donne l'occasion de modeler le site et mettre en perspective un parc du 19e siècle attenant en contrebas.

les eaux pluviales sont conduites vers une parcelle non polluée du site, où elles sont stockées dans deux bassins différenciés : les eaux de voirie sont infiltrées dans la nappe perchée après séparation des polluants (décantation et déshuilage ) et les eaux de toiture dans la nappe profonde de la craie, sur un secteur non pollué.

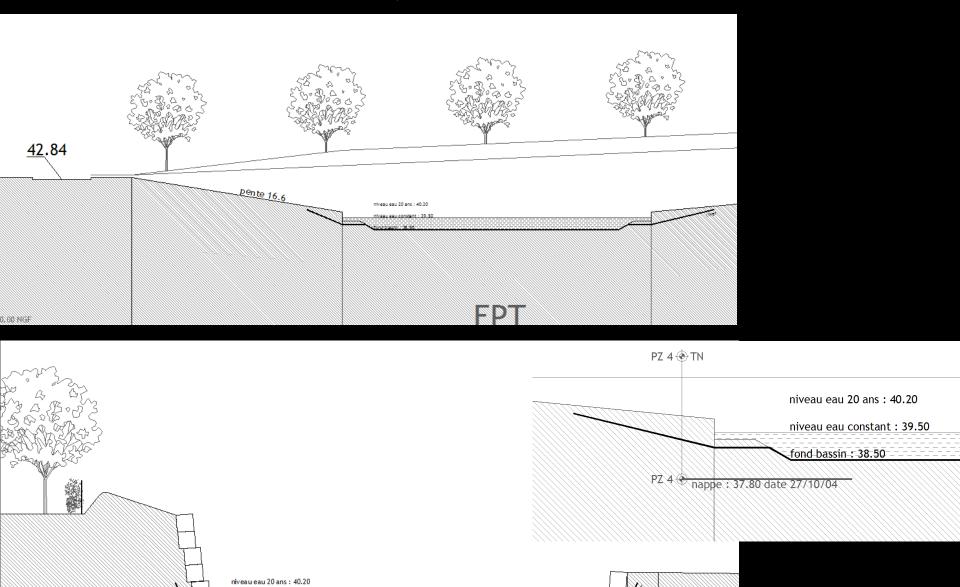
#### infiltration

l'infiltration a lieu hors de la zone de pollution, les canaux sont des canaux de collecte, ils sont imperméabilisés et ne permettent pas l'infiltration

#### **Contrôle**

Des piézomètres en amont et en aval de l'infiltration ont été posés avant les travaux et permettent de contrôler l'évolution avec un état initial dressé avant les travaux

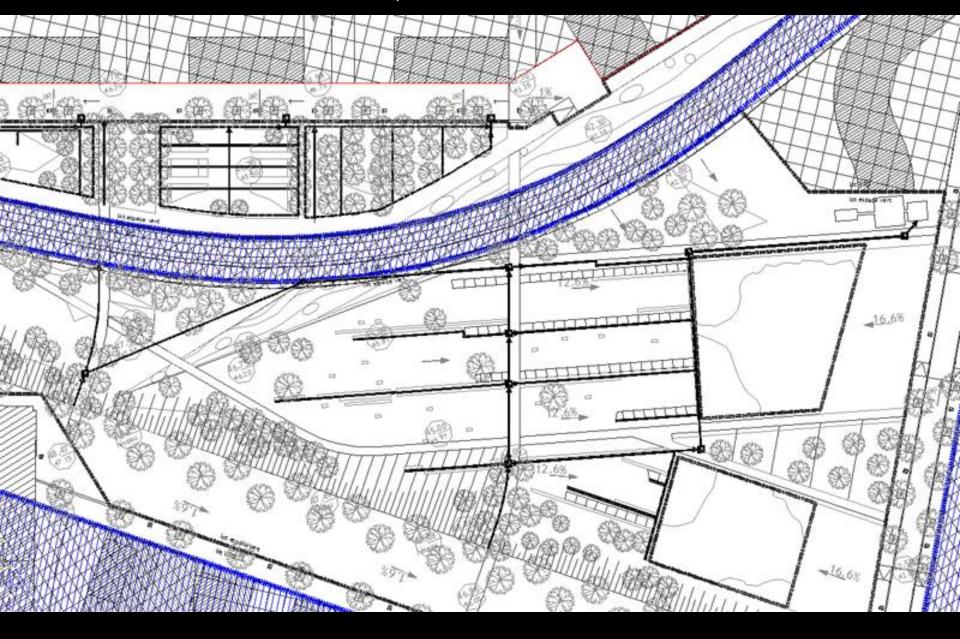
#### Lot 4b assainissement bassin, étanchéité et raccordement assainissement



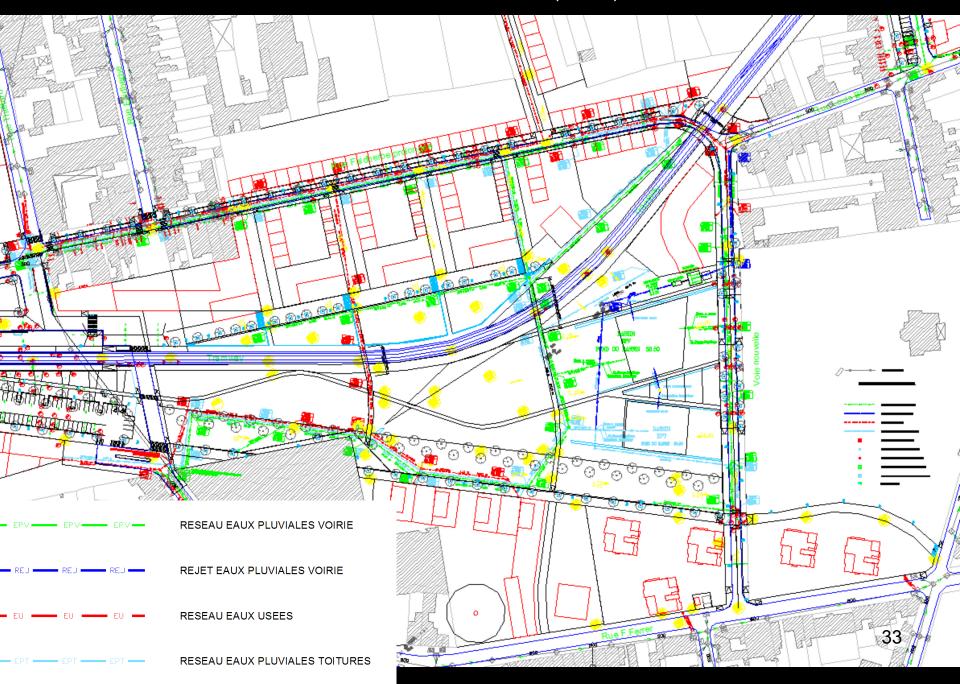
niveau eau constant: 39.50

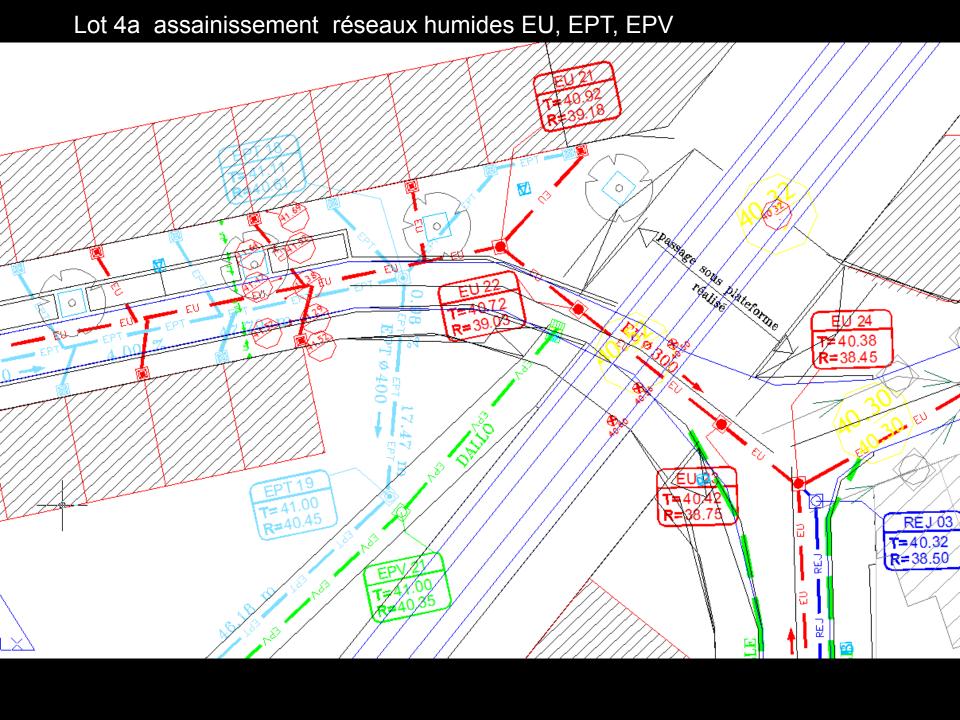
semelle béton sur liner

Lot 4b assainissement bassin, étanchéité et raccordement assainissement



Lot 4a assainissement réseaux humides EU, EPT, EPV





Lot 4b assainissement bassin, étanchéité et raccordement assainissement







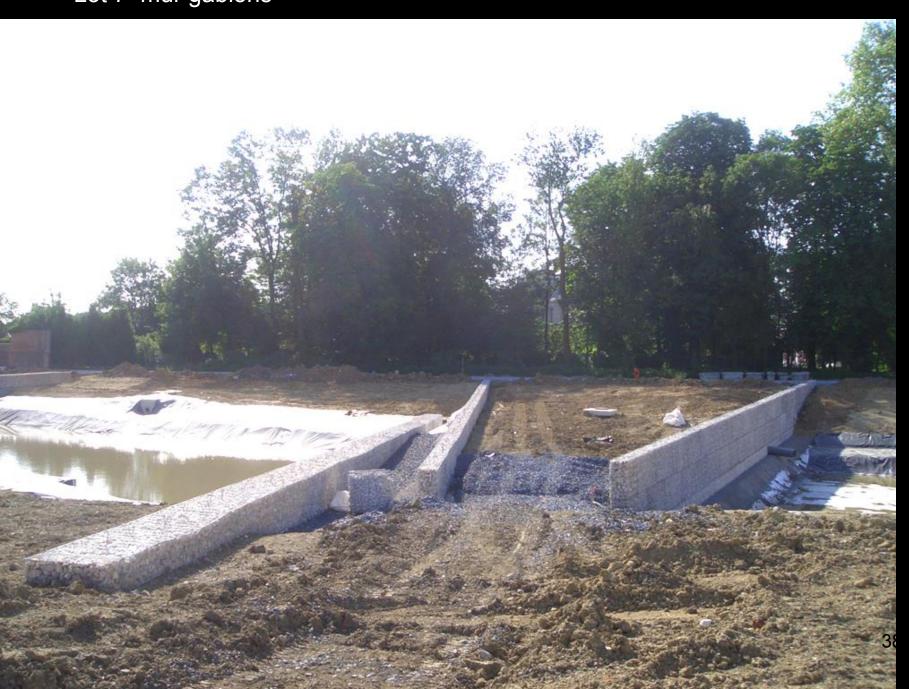


Lot 7 mur gabions 

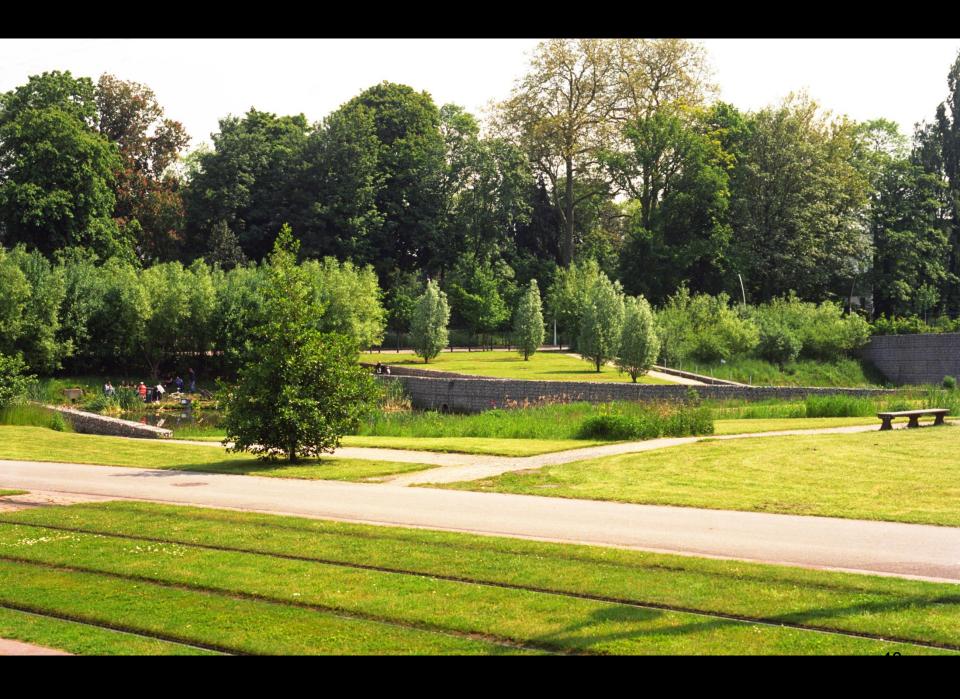
Lot 7 mur gabions



Lot 7 mur gabions







3 tâches déterminantes, avec des responsabilités partagées par les entreprises, la maitrise d'ouvrage et la maitrise d'œuvre, puis les usagers:

1/ La déconstruction

2/ Le terrassement

3/ La gestion des eaux pluviales

#### la gestion et le contrôle de la pollution:

1/ Les mouvements de terre: ne pas polluer les parcelles « vierges »

2/ Le confinement: terrassement primaire et confinement

3/ Le contrôle de la nappe: piézos

4/ L'alerte sur les usages futurs (exploitation, habitat, loisirs, travaux)

Les limites d'exploitation doivent être clairement identifiées et inscrites dans le cahier des charges de cessions de terrains (potagers, arbres fruitiers ,...)

